

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE - ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE
VILLE DE GANDRANGE

**ARRÊTÉ DU MAIRE
PORTANT FERMETURE DU STADE SYNTHETIQUE ROMANO**

Le Maire de la Ville de GANDRANGE.

VU les articles du code général des collectivités territoriales relatifs à l'exercice des pouvoirs du Maire.

VU les travaux de réfection d'éclairage, du stade synthétique ROMANO, en date du 25 septembre 2021.

ARRÊTE

Article 1 : Le stade synthétique ROMANO sera fermé le 25 septembre 2021, le temps nécessaire aux travaux.

Article 2 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services, Messieurs les Brigadiers-Chefs Principaux de la police municipale, Monsieur le Commandant de gendarmerie de Fameck, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Gandrang, 17 septembre 2021

Henri Octave



Maire.